

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Jackson

<https://www.cadre21.org/membres/36dd3bc38b52967b5ed3cd7c>

Date d'obtention : 2024-02-12 20:09:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On commence par rassurer et soutenir les personnes qui sont venues dénoncer et les victimes. Elles doivent se sentir à l'aise dans la démarche et partie prenante de celle-ci. Ensuite, on doit évaluer la situation en posant des questions et en faisant remplir la grille d'évaluation d'abord au dénonciateur et ensuite à la victime. Si c'est un parent qui dénonce et qu'on ne sait pas si l'autre jeune est de l'école, on réfère à la police.

On continue ensuite l'évaluation en demandant s'il y a d'autres témoins et on vérifie auprès d'eux (en individuel et non en groupe s'il y en a plusieurs) les informations toujours en remplissant la grille d'évaluation. Il faut ensuite se positionner à savoir s'il y a acte répréhensible et si oui, s'il est impulsif ou malveillant.

1- S'il n'y a pas lieu de s'inquiéter (ex: les images n'en sont pas de nudité), on doit quand même protéger l'intégrité des jeunes qui ne sont pas à l'aise dans la situation et rencontrer l'autre jeune concerné pour le sensibiliser. On clôt ensuite le dossier.

2- Si dans un cas d'image de nudité (ex: dans un couple d'ados consentants) on estime que c'est impulsif, on remplit la grille avec l'ensemble des témoins ainsi que le jeune qui possède les images et on poursuit notre évaluation. On confisque ensuite le cellulaire pour s'assurer de bien protéger la personne concernée sur les images. On communique ensuite avec les policiers même si ce n'est pas malveillant pour qu'eux puissent compléter la sensibilisation.

3- Si on pense que c'est malveillant, on ne remplit pas de grille avec l'instigateur et on confisque le cellulaire tout en communiquant aussi avec les policiers qui vont prendre en charge la suite de l'intervention. On confisque aussi le cellulaire des témoins s'ils ont en leur possession des images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que la procédure est sensiblement la même dans presque tous les cas. Il s'agit d'abord de s'assurer d'être bienveillant peu importe nos soupçons ou les informations qu'on reçoit. Ensuite, il faut prendre le temps de bien évaluer la situation en utilisant la trousse et en consultant tous les acteurs impliqués, ce qui nous permet de rester neutre et de suivre exactement la même démarche pour tous. Ce type de démarche est sécurisant pour les jeunes. Elle est d'ailleurs assez simple ce qui fait que tout le monde peut être sur la même longueur d'ondes. Évidemment, les conséquences ne seront pas les mêmes pour tous selon les situations, mais la démarche comme telle est claire et la même pour tous.

Je retiens également que le travail se fait en concertation avec des partenaires, en particulier les policiers, mais que chacun a son mandat et son rôle. C'est important de bien faire les étapes et de référer aux policiers lorsque c'est indiqué.

Je retiens finalement que peu importe les situations, il faut toujours compléter les étapes d'évaluation. Que nous ayons l'impression que ce n'est pas si grave ou au contraire, qu'on fait face à un acte malveillant, il faut s'assurer d'être rigoureux dans la démarche d'évaluation et se rappeler que c'est aussi une démarche de sensibilisation, que ce soit pour ceux qui prennent les photos, qui les envoient, les partagent ou les repartagent. Les conséquences ne seront évidemment pas les mêmes selon le contexte, mais au final, ça reste une démarche d'éducation et de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais la première parce que c'est à ce moment qu'on établit la relation de confiance qui va teinter le reste de notre démarche. On doit mettre les jeunes à l'aise, leur montrer qu'ils peuvent avoir confiance en nous et qu'on va les aider. Il faut aussi trouver l'équilibre entre les questions et la discussion. Il faut donc rester dans l'accueil et non se transformer en enquêteur ou en avocat car ce n'est pas notre mandat. Notre objectif ultime est de s'assurer de la sécurité et de l'intégrité physique et psychologique de tous et cela doit se faire dans le respect et le non-jugement. Cela dit, bien que cette attitude bienveillante soit primordiale à installer à la première étape, il faut quand même s'assurer de demeurer soutenant et accueillant dans toutes les étapes!